

Annonce légale

DATE DE PARUTION 15-06-2022

RÉFÉRENCE 22EJ15448

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE FORFAITS CONSTITUTIONS
(obligatoire au 1er Janvier 2021)

SUPPORT Echos-Judiciaires.com

Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej15448/>



AGENCE CONSEIL OXO & ASSOCIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €

Siège social : 209 avenue Pasteur

33600 PESSAC

R.C.S BORDEAUX

Société en cours de formation

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PESSAC en date du 09/06/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AGENCE CONSEIL OXO & ASSOCIES, Siège social : 209 avenue Pasteur, PESSAC (Gironde).
Objet : - L'information, l'achat, la vente, toutes transactions immobilières et commerciales, gérance et syndic d'immeubles, La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 10 000 euros. Gérance : Monsieur François ASSEO , demeurant 18 rue Ballion, MERIGNAC (Gironde), et Monsieur Jean-Guillaume BENOIT demeurant 17 C passage Frédéric Chopin, 33185 LE HAILLAN. Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

